



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des personnels enseignants**

Grenoble, le 13 décembre 2023

DPE
Réf N° 2023-1108
Affaire suivie par Liliane Messina Ravanat
Mail : ce.detachement-categorie-A@ac-grenoble.fr

La rectrice de l'académie

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Messieurs les présidents d'université
Monsieur l'administrateur général de
Grenoble INP
Madame la directrice de l'institut d'études
politiques de Grenoble

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Mesdames et messieurs les fonctionnaires
de catégorie A

Objet : Accueil des demandes ou de maintien en détachement pour la rentrée 2024 concernant :

- **des fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale du second degré ;**
- **des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale du second degré dans le corps des professeurs des écoles ;**

Références :

Code général de la fonction publique ;

[Décret 85-86](#) modifié du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, je vous remercie d'assurer la plus large diffusion à cette note relative aux demandes de détachement.

La [note de service du 31 octobre 2023](#) parue au bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 44 du 23 novembre 2023, précise les conditions de diplômes et les différentes règles applicables au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale.

L'attention des candidats est attirée sur la **dématérialisation du processus de candidature** à compter de cette campagne.

Les dossiers de candidature, constitués selon les instructions de la note ministérielle précitée, devront être saisis sur un [portail dédié](#) mis à disposition par les services ministériels.

La période de candidature est déterminée selon un calendrier national et devra faire l'objet d'une saisie impérative sur l'application <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase> au cours de la période suivante :

Du mardi 2 janvier 2024 au vendredi 26 janvier 2024 inclus

L'avis motivé du corps d'inspection compétent sera directement recueilli par la DPE à réception du dossier.

➤ Situation des **professeurs des écoles** candidats à un détachement dans le corps des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale du second degré :

Les dossiers de demande de détachement présentés devront comporter l'avis de la directrice ou du directeur académique des services de l'Éducation nationale ([annexe 3 de la note de service ministérielle](#)).

Cet avis sera joint à la demande de détachement selon les modalités de candidature sus-déterminées.

Tout avis non renseigné au moment du dépôt, devra être adressé exclusivement par les services départementaux du premier degré à l'adresse suivante : ce.detachement-categorie-A@ac-grenoble.fr, avant le vendredi 2 février 2024.

➤ Situation des **professeurs du second degré** candidats à un détachement dans le corps de professeur des écoles :

Les dossiers de demande de détachement, devront comporter l'avis de la rectrice de l'académie de Grenoble.

Les avis du chef d'établissement ou de l'inspecteur corps/discipline d'origines ne seront pas recevables.

Il vous appartient de solliciter cet avis à l'adresse suivante : ce.detachement-categorie-A@ac-grenoble.fr, avant le lundi 15 janvier 2024 en joignant votre CV et lettre de motivation.

J'attire votre attention sur les candidatures multiples : les candidats saisissent leur demande de détachement sur un seul formulaire (possibilité de renseigner plusieurs vœux).

Seuls les dossiers **complets et respectant les délais précités** seront examinés par mes services.

Les dossiers de détachement ayant reçu un avis favorable de ma part seront ensuite examinés par le ministre chargé de l'Éducation nationale entre avril et mai 2024. La décision ministérielle sera communiquée à chaque fonctionnaire.

Je vous demande de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels susceptibles d'être intéressés par cette procédure ainsi que les annexes ci-jointes.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines



Céline BLANCHARD